



VOEU

du 7 avril 2026

Le Conseil national de l'habitat s'est réuni le jeudi 2 avril 2026, et a adopté, suite à un vote électronique, le vœu suivant :

Dans la perspective de l'examen du projet de loi relatif à la création d'une allocation de solidarité unifiée (ASU), les membres du Conseil national de l'habitat souhaitent exprimer le vœu suivant :

Ils relèvent le délai contraint de transmission de l'étude d'impact, ainsi que le caractère encore incomplet des données présentées, notamment sur les effets de la réforme pour les ménages modestes et plus largement sur l'impact de cette réforme sur les politiques sociales de l'habitat.

Dans un contexte économique et social marqué par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, ces incertitudes ne permettent pas, à ce stade, un examen pleinement éclairé du texte.

En conséquence, le Conseil national de l'habitat appelle le Gouvernement à reporter l'examen du projet de loi, afin de permettre une évaluation approfondie de ses impacts et une concertation renforcée avec l'ensemble des acteurs concernés.

Sur ce vœu ont été exprimées :

POUR :	44 voix
CONTRE :	00 voix
ABSTENTION :	10 voix

**La présidente
du Conseil national de l'habitat**

**Annaïg Le Meur
Députée du Finistère**